



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°09-29-01-24

Objet : Plan de financement – Travaux de réaménagement et sécurisation des accès du groupe scolaire Toussaint Massoni.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La municipalité a la volonté d'améliorer la sécurité des élèves dans les écoles de la Ville. A cet effet, l'année 2023 a vu une première phase de travaux réalisés par la mise en place d'alarmes anti-intrusion PPMS dans les trois groupes scolaires. La suite logique est donc d'améliorer et sécuriser les accès.

Le groupe scolaire Toussaint Massoni regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire du quartier. Les élèves accèdent à l'établissement par le parking situé au nord-ouest du bâtiment. L'accès disponible est assez vaste mais l'établissement ne dispose pas d'accès sécurisé, la pose et la dépose des enfants par les parents et les transports en commun se faisant de manière très perfectible.

Le projet prévoit les travaux d'aménagements extérieurs en vue de la sécurisation du Groupe Scolaire Toussaint Massoni. Les travaux seront exécutés hors période scolaire. Le programme de travaux prévoit deux phases d'intervention afin de doter l'établissement de ces accès sécurisés qui font actuellement défaut :

- La création d'un accès stationnement réservé au bus scolaire (accès depuis le portillon de la garderie scolaire).
- Le réaménagement de l'entrée NORD-OUEST afin de créer un espace d'attente des parents et les nouvelles entrées de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-09-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet 2C INGENIERIE. Le coût global du projet en phase DCE s'élève à 495.679,50 € hors taxes et se décompose de la manière suivante :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
Lot 01	Désamiantage – Gros Œuvre – Enduit	335.284,00 €
	PSE n°1 – Charpente couverture tuiles	16.200,00 €
Lot 02	Serrurerie	71.106,00 €
Aléas Travaux (5%)		21.129,50 €
Maîtrise d'Œuvre	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	39.950,00 €
Contrôle Technique	L – SEI – HAND - LE	1.500,00 €
CSPS	Niveau 2	1.390,00 €
RAAT	Diagnostic amiante	9.120,00 €
TOTAL	COUT GLOBAL	495.679,50 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 495.679,50 €
- Financement CDC (Quinquennale Ecoles) : 50 % soit 247.839,75 €
- Fonds de l'ETAT : 30% soit 148.703,85 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 99.135,90 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le projet de travaux de réaménagement et sécurisation des accès du Groupe Scolaire Toussaint Massoni.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement comme suit :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
Lot 01	Désamiantage – Gros Œuvre – Enduit	335.284,00 €
	PSE n°1 – Charpente couverture tuiles	16.200,00 €
Lot 02	Serrurerie	71.106,00 €
Aléas Travaux (5%)		21.129,50 €
Maîtrise d'Œuvre	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	39.950,00 €
Contrôle Technique	L – SEI – HAND - LE	1.500,00 €
CSPS	Niveau 2	1.390,00 €
RAAT	Diagnostic amiante	9.120,00 €
TOTAL	COUT GLOBAL	495.679,50 €

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

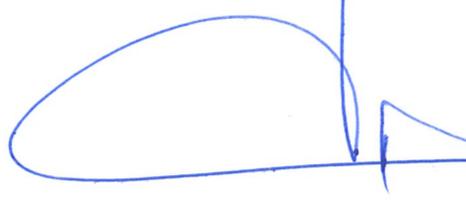
Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20240207-09-29-01-24-DE Date de télétransmission : 07/02/2024 Date de réception préfecture : 07/02/2024
--

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-09-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024